



RAPPORT D'ACTIVITÉS SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS ANNÉE 2023



Communauté de Communes
Loches Sud Touraine

12 avenue de la Liberté
37600 Loches
Tél. : 02 47 91 19 20
accueil@lochessudtouraine.com

www.lochessudtouraine.com

Table des matières

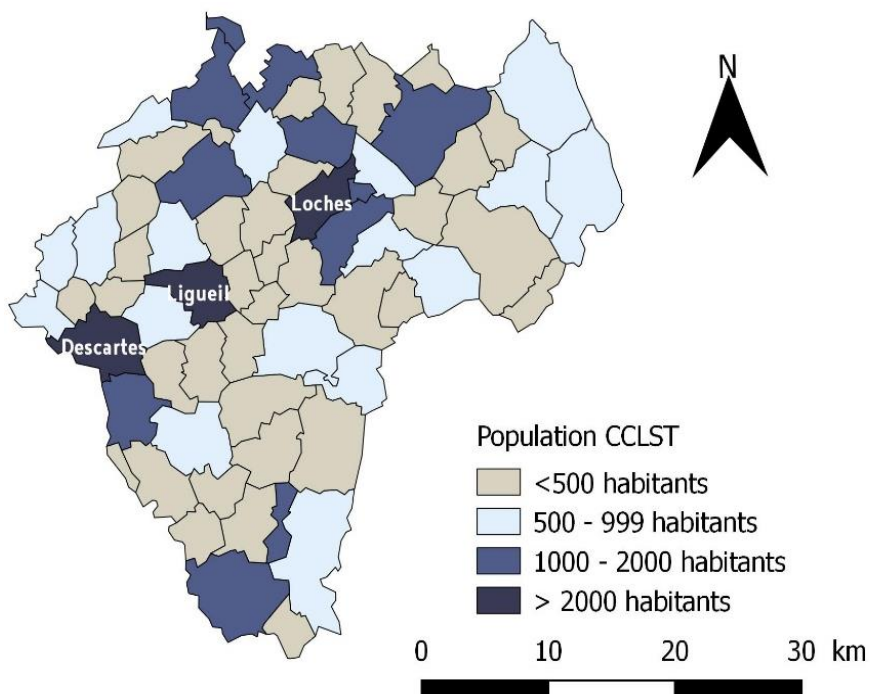
Présentation du territoire.....	3
Chapitre 1 – Faits marquants 2023	3
Chapitre 2 – L’organisation interne	6
Chapitre 3 – La collecte en porte à porte.....	7
Organisation de la collecte	7
La collecte en régie.....	7
La collecte en prestation	8
Résultats 2023 des collectes en porte à porte.....	9
Répartition des matériaux collectés.....	10
La vente des contenants de pré-collecte	11
Chapitre 4 – La collecte en points d’apport volontaire.....	11
Organisation de la collecte en points d’apport volontaire	11
Résultats 2023 des collectes en PAV	12
Chapitre 5 – La collecte en déchèterie.....	13
L’organisation des déchèteries	13
Les horaires d’ouvertures.....	14
Les déchets acceptés	14
Les modalités d’accès	15
Résultats 2023 des collectes en déchèteries.....	16
Fréquentations	16
Évolution des tonnages.....	17
Répartition des apports par déchèterie et coûts à la tonne.....	18
Chapitre 6 – Le traitement des déchets.....	19
Localisation des unités de traitement.....	19
Nature des traitements.....	19
Répartition des tonnages traités (hors déchèteries).....	19
Chapitre 7 – Prévention des déchets ménagers et assimilés.....	20
Chapitre 8 – Budgets et coût du service.....	21
Les dépenses de fonctionnement	21
Liste des contrats et conventions passés par la collectivité	22
Les recettes de fonctionnement	22
La revente des matériaux	23
La section d’investissement.....	23
Dépenses d’investissement du budget de la Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères.....	23
Recettes d’investissement du budget de la Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères	24
Chapitre 9 – Suivis des sites d’enfouissement	24
Le site de La Celle-Guenand	24
Le site de Chanceaux-près-Loches	25
Chapitre 10 – Projets 2024	25
Collecte.....	25
Régie de collecte.....	25
Déchèteries	26
Prévention des déchets	26

Présentation du territoire

Regroupant au 1^{er} janvier 2023 soixante-sept communes, le territoire est globalement homogène dans ses caractéristiques.

Avec plus de 75 % des communes comptant moins de 1 000 habitants et une densité moyenne de 28 habitants/km², le territoire est à forte dominante rurale. Cette caractéristique impacte fortement la gestion des déchets ménagers principalement au niveau de la collecte.

Comptant 50 748 habitants, la population du territoire est en baisse par rapport à 2022 (51 073 en 2022).



Répartition de la population (source : INSEE au 1 ^{er} janvier 2023)			
Nombre d'habitants	Nombre de ménages	Superficie (km ²)	Densité (hab./km ²)
50 748	23 544	1 809,5	28,04

Chapitre 1 – Faits marquants 2023

Mise en place du tri à la source des biodéchets

Afin de se préparer à l'obligation du tri à la source des biodéchets, prévu par la loi AGEC au 1^{er} janvier 2024. L'année 2023 a été rythmée par la préparation du déploiement des 3 solutions de tri à la source des biodéchets : la poursuite de vente des composteurs individuels, l'installation d'au moins 1 site de compostage partagé par commune et la mise en place d'une collecte des biodéchets sur les communes les plus denses du territoire, soit Ligeuil, Loches et Descartes.

Dans ce cadre, 2 ambassadeurs du tri et de la prévention ont été recrutés et formés en tant que guide composteur. En 2023, ils ont notamment :

- rencontré les maires et habitants des communes afin de les sensibiliser à la pratique du compostage,
- déterminé les lieux d'implantation des sites et d'identifier les foyers éligibles aux compostages partagés.
- mené des actions auprès des professionnels qui auront accès aux Points d'Apports Volontaires (PAV) afin de les sensibiliser sur le tri des déchets et de déterminer la quantité de biodéchets produits par semaine.

En vue du déploiement du tri à la source des biodéchets, un marché de fourniture a été lancé. Le candidat retenu pour les composteurs individuels est l'entreprise Quadria, pour les composteurs partagés, c'est l'entreprise d'insertion STV ECO, puis pour les abris-bacs des PAV c'est l'entreprise Vivacité.

Points de regroupement et circuits de collecte en régie

Un travail a été effectué sur les points de regroupement de certaines communes du sud et Nord du territoire afin d'identifier les améliorations à y apporter.

En effet, certains points de regroupement étaient sous dotés de bacs, ou encore, les plateformes étaient non aménagées.

Grâce à un travail de concert avec les communes, des solutions adaptées ont pu être apportées.

Par ailleurs, certains circuits de collecte ont été optimisés par la mise en place de points de regroupement.

Régie : renouvellement de matériel

Afin de renouveler le parc de véhicule de collecte, il y a eu nécessité d'acheter un nouveau camion de collecte (appel d'offre notifié en 2021) pour un montant de 267 252€ TTC. À la suite d'un retard en termes de délai de production, celui-ci a été livré en juillet 2023. En parallèle, la vente d'un camion de collecte obsolète pour un montant de 4 200€ à Renault Trucks s'est concrétisée en octobre 2023.

D'autres frais ont été engagés tel que l'achat d'une nouvelle grue à hauteur de 101 640€ TTC (comprenant la reprise de l'ancienne pour un montant de 13 000€). Cette grue sert à la collecte de toutes les bornes "verre" et "papier" sur l'ensemble du territoire.

La grue existante présentait une puissance trop faible quant au travail à effectuer.

Un nouvel appel d'offre lancé en 2023 a été notifié en octobre pour l'achat d'un nouveau camion de collecte. Ce camion sera livré courant de l'été 2024.

Pannes et Canicule

L'été 2023 a notamment été marqué par plusieurs pannes successives sur les véhicules de collecte avec des délais de réparations parfois longs. Le nouveau camion livré en juillet 2023 n'a pu être mis en service que mi-septembre à cause d'une pompe hydraulique défectueuse.

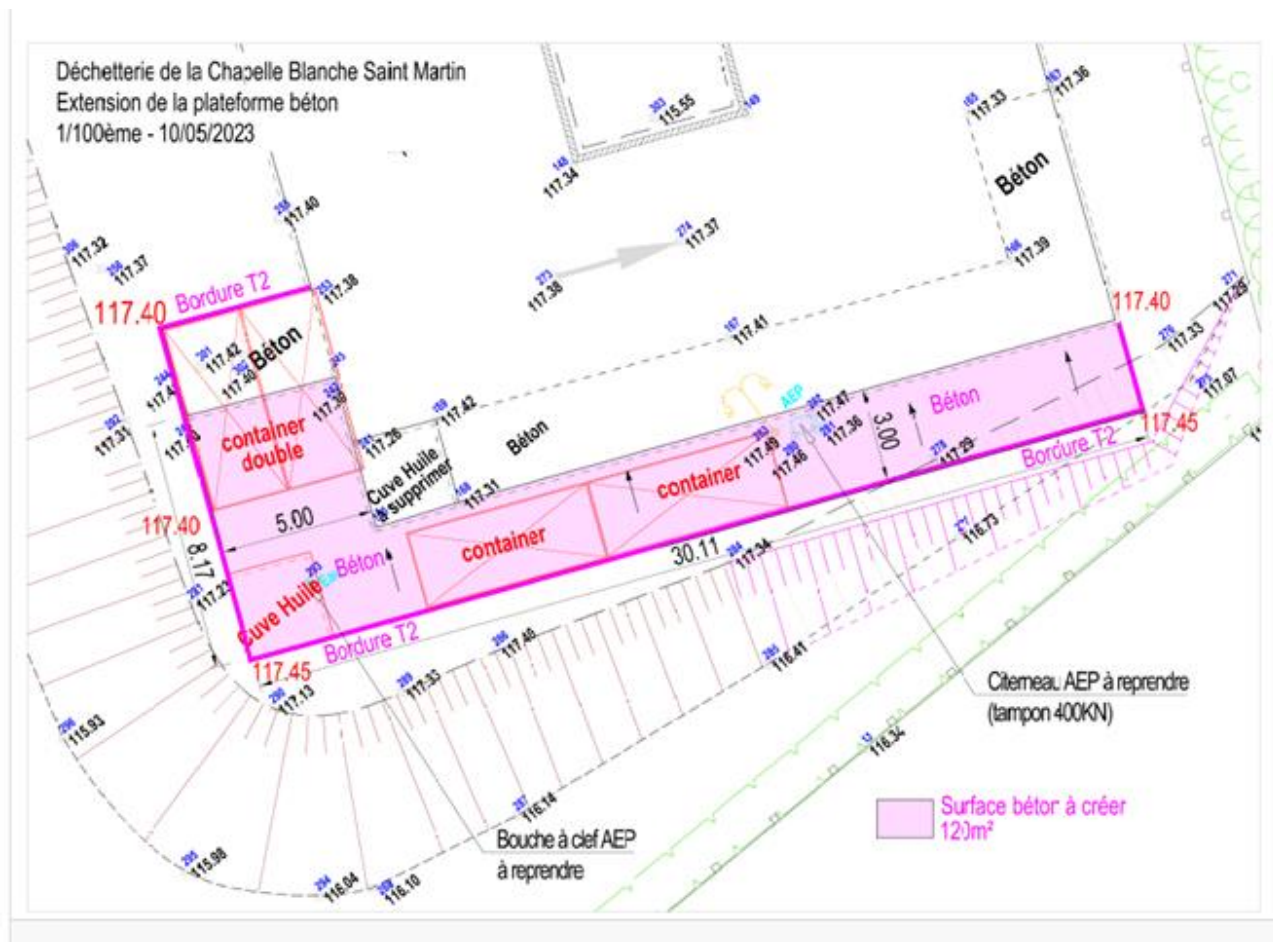
A cela s'est ajouté quelques épisodes caniculaires fin août et début septembre.

Ce contexte a nécessité d'adapter quasiment quotidiennement les tournées de collecte et le temps de travail des agents afin d'assurer la continuité de service. Au final, une seule collecte n'a pu être réalisée en totalité.

Travaux d'extension de la plateforme - déchèterie de La Chapelle Blanche Saint Martin

Les bacs de stockage des produits dangereux et des déchets électriques sont stockés en extérieur à la déchèterie de La Chapelle Blanche Saint Martin, ce qui ne répond pas aux demandes des prestataires, aux règles de sécurité et de tri, aux conditions météorologiques (eau dans les bacs, couvercles qui s'envolent) et plus propice au vol. Des travaux ont donc été réalisés afin d'agrandir la plateforme existante et permettre de positionner des containers sécurisés.

La déchèterie a été fermée 3 semaines du 3 au 23 décembre 2023.



Par ailleurs sur le parc de huit déchèteries, 2 caissons de 30 m³ et 3 caissons de 10 m³ ont été achetés afin de renouveler le matériel trop usagé.

Déchèteries : nouveaux horaires

À la suite d'une demande des agents de déchèterie de réduire la pause méridienne à 1h00 contre 1h30 et après avoir fait le bilan de quatre années d'utilisation du contrôle d'accès pour en extraire les tranches horaires les plus fréquentées, les horaires des déchèteries ont été repensés et mis en application à partir du 1^{er} octobre 2023.

De ce fait, les horaires sont les suivants du 1^{er} avril au 30 septembre de 8h30 à 12h00 (11h45) et de 13h00 à 17h00 (16h45) et de 9h00 à 12h00 (11h45) et de 13h00 à 16h30 (16h15) du 1^{er} octobre au 31 mars.

Cette étude a également permis de modifier le jour de fermeture de la déchèterie de Descartes en fermant le jeudi et en ouvrant le mardi matin au public et ainsi répondre à une "surfréquentation" de la déchèterie de La Chapelle Blanche Saint martin, seule déchèterie ouverte le mardi matin.

Centre de tri interdépartemental

Les travaux du centre de tri de Parçay-Meslay, Tri Val de Loir(e), pour une capacité de tri de 53000 tonnes ont débuté en 2022 et se sont achevés en septembre 2023. Les premiers essais de mise en service ont débuté en octobre 2023 avec une montée en charge progressive. Le centre de tri a reçu 100% des tonnages issus de la collecte sélective de Loches Sud Touraine à compter du 13 novembre 2023.

Ce projet a été formalisé par la prise de participations dans une société publique locale (SPL) qui a vu le jour le 7 janvier 2019 ; la Communauté de communes Loches Sud Touraine est actionnaire à hauteur de 6% du capital. Ce centre de tri de dernière génération permet un tri optimal des emballages et ainsi une optimisation des recettes de revente.

Coopération avec d'autres structures

La collectivité est adhérente au syndicat Touraine Propre.

Suite à l'étude visant à déterminer le ou les scénarii à mettre en œuvre pour palier à la fermeture programmée à court terme des

divers centres de traitement des ordures ménagères départementaux, Touraine propre a entrepris au cours du premier semestre 2023, pour le compte de ses collectivités dont Loches Sud Touraine, l'établissement d'un Plan Départemental de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Ce plan sera mis en œuvre, à l'automne 2024, après la concertation départementale menée sous l'égide la commission Nationale de Débat Public.

Loches Sud Touraine et Touraine Propre devront mettre en œuvre ce plan d'action sur notre territoire au cours de six prochaines années afin d'atteindre notamment les objectifs de réduction des déchets fixés par le SRADET (soit -16% par rapport à 2022).

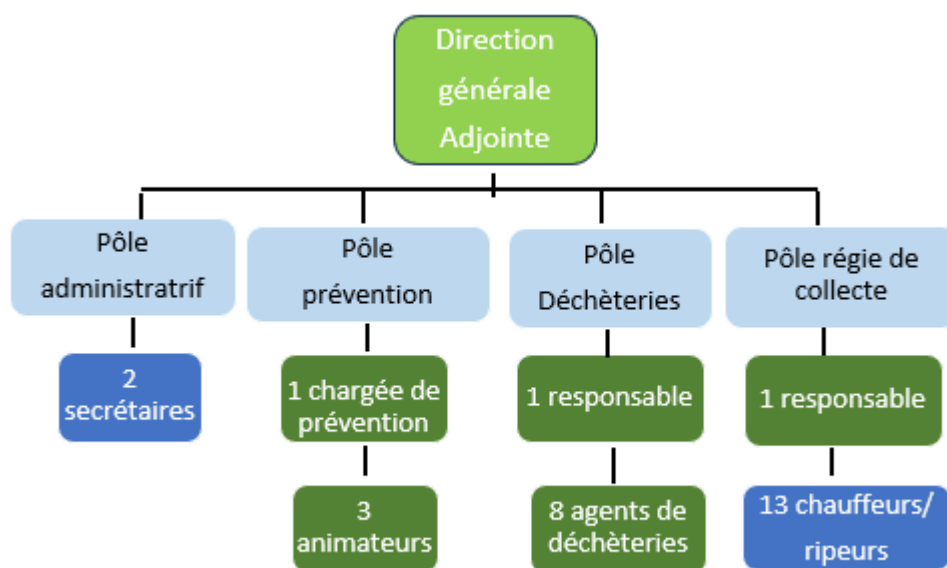
Par ailleurs, Loches Sud Touraine a signé un groupement de commande en mai 2023 avec 3 autres EPCI que sont : CC Chinon Vienne et Loire, CC Touraine Vallée de l'Indre et CC Touraine Val de Vienne. Ce groupement a pour objectif d'enclencher et définir les prérogatives juridiques, techniques et financières quant à la reconstruction de l'Unité de Valorisation Energétique de Saint-Benoit-la-Forêt qui est désormais vétuste. En effet, cette nouvelle usine de 40 000 tonnes devrait à moyen terme (2030) valoriser les ordures ménagères des 4 EPCI sous forme de chaleur et/ou électricité. Le rendu de l'étude lancée par le groupement est attendu pour juin 2024.

Déménagement à Loches

Le déménagement du service déchets ménagers a eu lieu le 22/11/2023 dans les nouveaux locaux Rue Quintefol, cadre plus agréable avec des bureaux plus lumineux. Cet emplacement, situé au milieu du territoire, permet à un plus grand nombre d'habitants de venir régler leur commande en espèces pour les bacs ainsi que pour les renouvellements de cartes de déchèterie. Par ailleurs, la centralisation de la distribution des sacs jaunes facilite le retrait pour les usagers.

Chapitre 2 - L'organisation interne

Le service déchets ménagers est intégré dans la direction de l'Environnement. Il est constitué de 29 agents.



L'année 2023 a été marquée par :

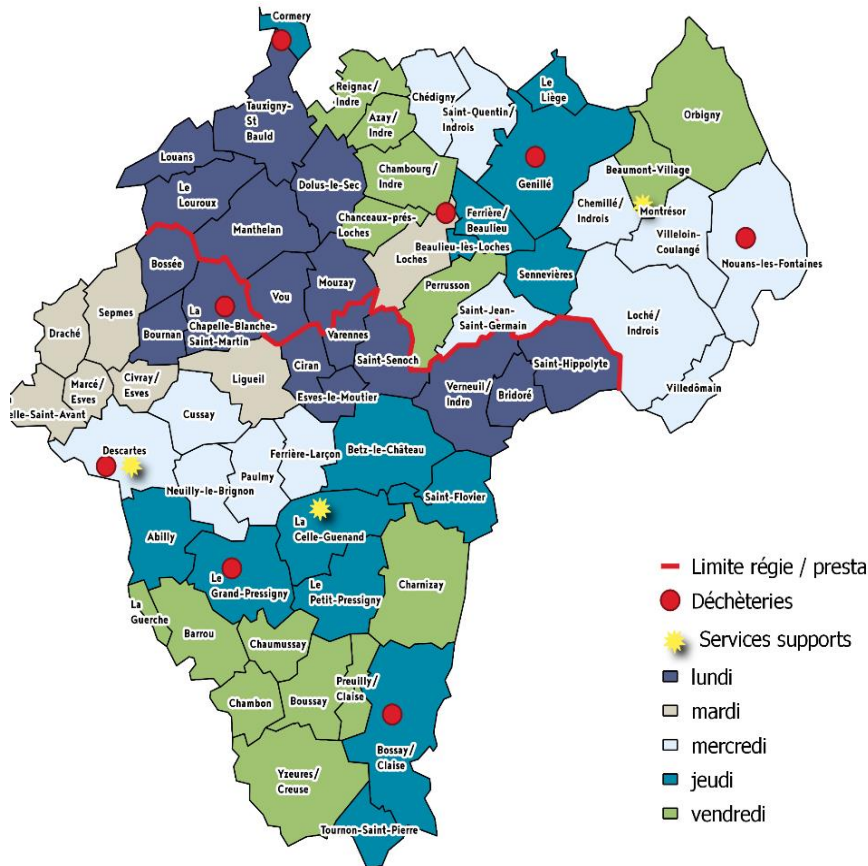
- La responsable du pôle administratif et financier est partie en toute fin d'année 2023 afin de rejoindre son employeur antérieur à son détachement. Consécutivement, une annonce pour le poste de "responsable du service" a été relancée.
- Le renforcement du pôle prévention avec l'arrivée de deux animateurs "prévention" notamment en vue du déploiement du tri à la source des biodéchets en complément de l'animatrice déjà en poste. La responsable du pôle a également été remplacée en cours d'année du fait de la prolongation de l'arrêt de la responsable en poste.
- Au sein de la régie de collecte et des déchèteries, des arrêts successifs et pour certains longs d'agents ont nécessité le recours à des intérimaires au-delà des prévisions et des autres années. Cette situation découle également du départ du référent de la collecte par voie de mutation et d'un agent de déchèterie à l'issue de son contrat à durée déterminée.

Chapitre 3 - La collecte en porte à porte

Organisation de la collecte

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la répartition entre la régie et la prestation est la suivante :

La collecte en régie



La collecte en régie s'organise avec trois véhicules de collecte de 21 m³ bi-compartmentés permettant la collecte de deux flux en même temps pour une fréquence de ramassage d'une fois par semaine. Durant la période de juillet-août, un deuxième passage est organisé pour les campings en cas de besoin le lundi.

Les jours de collecte sont les suivants :

JOUR	CIRCUIT A (1 chauffeur, 1 ripeur)	CIRCUIT B (1 chauffeur, 2 ripeurs)	CIRCUIT C (1 chauffeur, 2 ripeurs)
LUNDI	Bournan, Bossée, La Chapelle-Blanche-Saint-Martin	Verneuil-sur-Indre, Bridoré Saint-Hippolyte	Saint-Senoche, Varennes, Esves-le-Moutier, Ciran
MARDI	Sepmes, Marcé-sur-Esves, Civray-sur-Esves	La Celle-Saint-Avant, Draché	Ligueil
MERCREDI	Paulmy, Cussay, Neuilly-le-Brignon, Ferrière-Larçon	Descartes (centre)	Descartes (les écarts), Balesmes
JEUDI	Tournon-Saint-Pierre, Bossay-sur-Claise	Abilly, Le Grand-Pressigny	Saint-Flovier, Betz-le-Château, La Celle-Guenand, Le Petit Pressigny
VENDREDI	Chambon, Barrou, Boussay, Chaumussay, La Guerche	Preuilly-sur-Claise, Charnizay	Yzeures-sur-Creuse

En 2023, la collecte en porte à porte pour la collecte en régie a représenté :

- 3 920 tonnes d'ordures ménagères (contre 4 086 tonnes en 2022)
- 835 tonnes d'emballages (contre 761 tonnes en 2022)
- 101 616 km parcourus (contre 98 152 km en 2022). A noter qu'en 2021, 102 300 kms avaient été parcourus par les camions de la régie.

La collecte en prestation

La collecte en prestation s'organise avec 4 bennes de 26T bi-compartmentées, 2 bennes de 19T mono-compartmentées et 1 micro-benne de 3,5T permettant la collecte de deux flux en même temps pour une fréquence de ramassage d'une fois par semaine.

Le prestataire assure également une collecte spécifique des DNDAE le vendredi dans le centre-ville et les zones d'activités de la commune de Loches ainsi qu'une collecte supplémentaire le lundi avec une micro-benne de 3,5 tonnes, du 1^{er} avril au 31 octobre 2023.

Les jours de collecte sont les suivants :

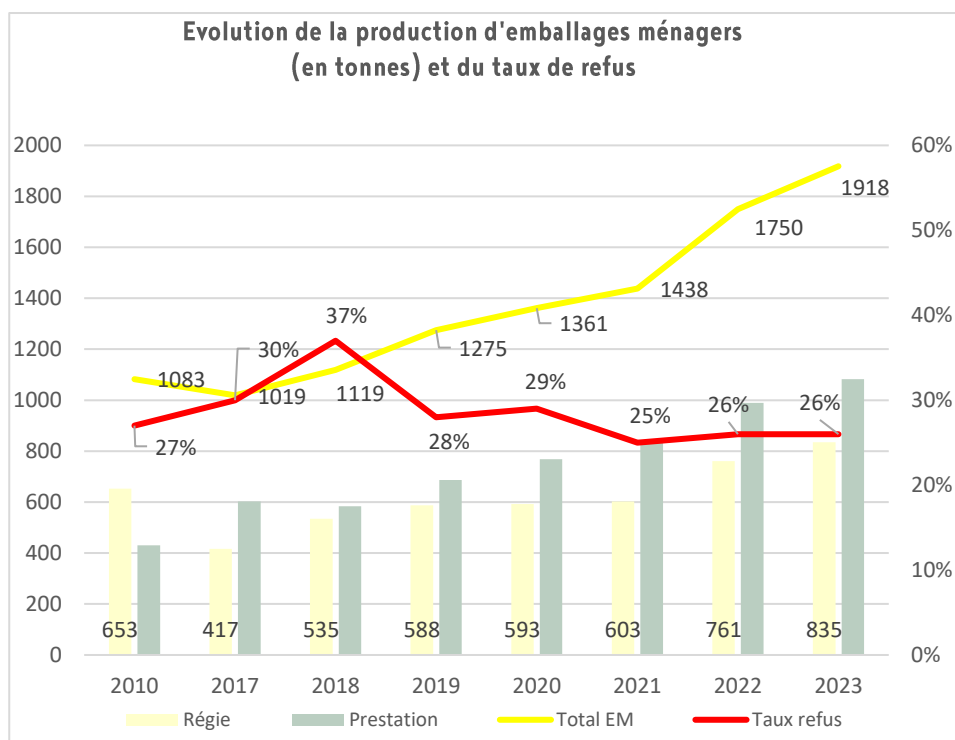
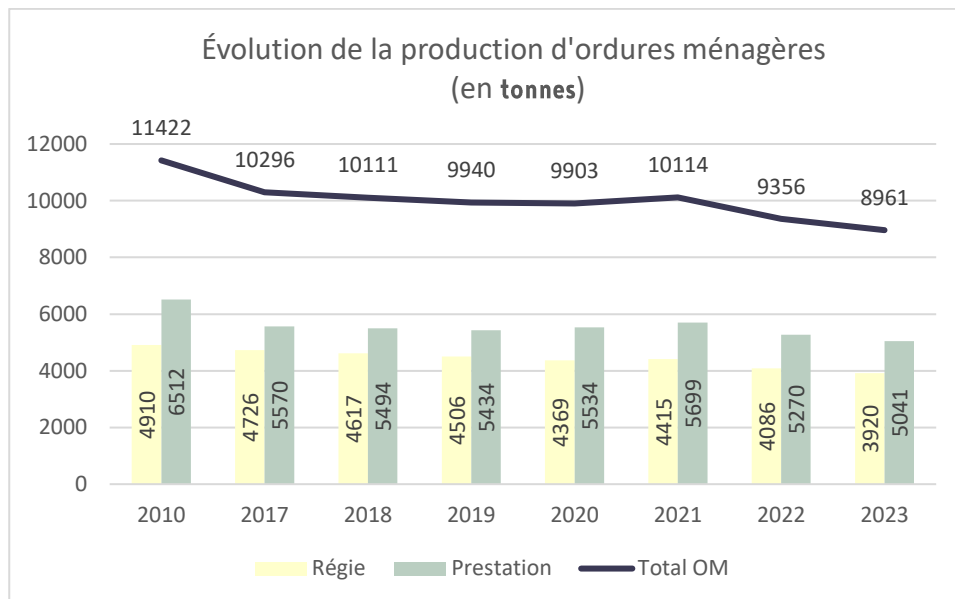
JOUR	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	Circuit 1 : Louans, Dolus-le-Sec (30 %), Le Louroux Circuit 2 : Manthelan	Circuit 1 : Tauxigny-Saint-Bauld Circuit 2 : Vou, Mouzay, Dolus-le-Sec (70 %)
MARDI	Loches : deux secteurs en 26T bi-compartmentés, secteur 19T mono-compartmenté, secteur micro-benne	Loches : secteur en 26T bi-compartmentés
MERCREDI	Circuit 1 : Chédigny, St-Quentin-sur-Indrois Circuit 2 : Nouans-les-Fontaines, Villeloin-Coulangé	Circuit 1 : Chemillé-sur-Indrois, Montrésor, St-Jean-St-Germain Circuit 2 : Marché de Loches, Villedomain, Loché-sur-Indrois,
JEUDI	Circuit 1 : Cormery Circuit 2 : Le Liège, Genillé (60 %) Circuit 3 (3,5T) : Cormery, Beaulieu-Lès-Loches, Marché de Cormery	Circuit 1 : Beaulieu-Lès-Loches, Sennevières Circuit 2 : Ferrière-sur-Beaulieu, Genillé (40%), Sennevières
VENDREDI	Circuit 1 : Perrusson, Azay-sur-Indre Circuit 2 : Reignac-sur-Indre, Azay-sur-Indre	Circuit 1 : Orbigny, Beaumont-Village Circuit 2 : Chambourg-sur-Indre, Chanceaux-près-Loches, Azay-sur-Indre
Nuit de jeudi à vendredi	Tournée DNDAE* et cartons professionnels de la commune de Loches	
SAMEDI		Marché de Loches

*DNDAE : Déchets Non Dangereux des Activités Économiques

En 2023, la collecte en porte à porte effectuée par le prestataire a représenté :

- 5 041 tonnes d'ordures ménagères (contre 5 271 tonnes en 2022)
- 1 083 tonnes d'emballages (contre 989 tonnes en 2022)
- 304 tonnes de déchets d'activités économiques (contre 310 tonnes en 2022)
- 36 tonnes de cartons d'activités économiques (contre 50 tonnes en 2022)
- 115 954 km parcourus (contre 115 384 km en 2022)

Résultats 2023 des collectes en porte à porte



LES QUANTITÉS DE DÉCHETS PAR HABITANT EN 2023

Déchets ménagers non valorisables

8 961 tonnes (soit -4 % par rapport à 2022)

Cette diminution est similaire sur l'ensemble du territoire.

176,6 KG / HABITANT EN 2023

CONTRE 183,2 KG/HABITANT EN 2022

Emballages ménagers

1 918 tonnes (soit +9 % par rapport à 2022)

Les tonnages d'emballages continuent d'augmenter.

Cet accroissement est consécutif à l'extension des consignes de tri mise en place au 1er avril 2022.

37,8 KG / HABITANT EN 2023

CONTRE 34,3 KG/HABITANT EN 2022

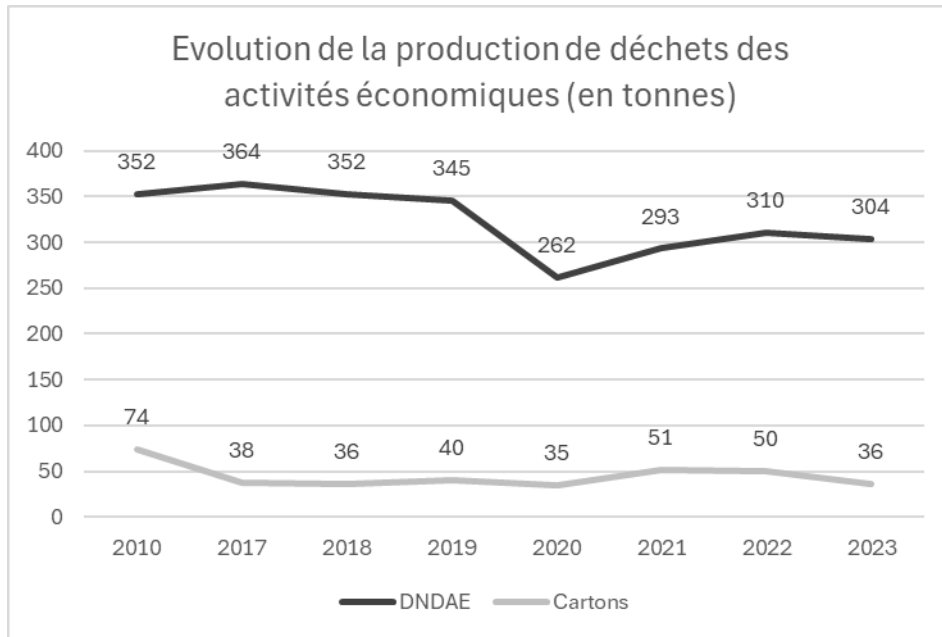
CHIFFRES NATIONAUX

TERRITOIRE RURAL - ADEME 2022

212 Kg d'ordures ménagères/habitant

36 kg d'emballages ménagers/habitant

La collecte des activités économiques



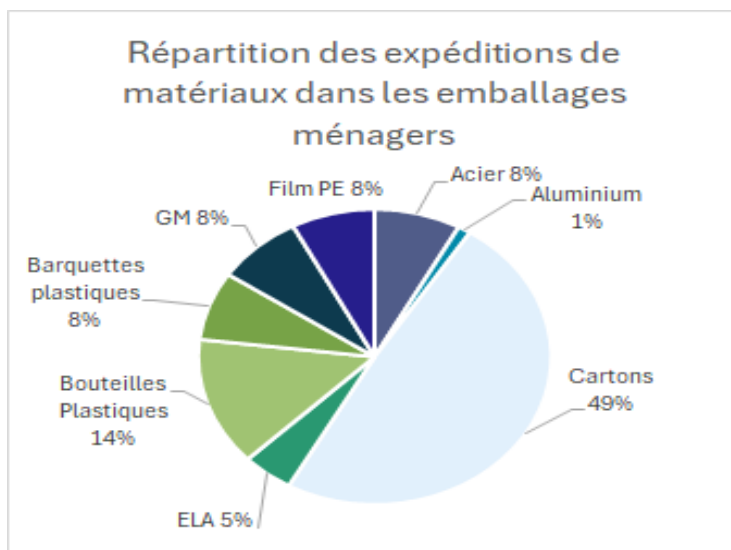
La collecte des déchets d'activités économiques, est réalisée uniquement sur la commune de Loches de façon hebdomadaire. Sur l'année 2022, elle a totalisé 304 tonnes de déchets assimilés (-2 % par rapport à 2021) et 36 tonnes de cartons (-28% par rapport à 2021).

En 2023, on note que les tonnages des DNDAE restent sensiblement identiques à 2022.

Pour ce qui est des tonnages des cartons, ceux-ci ont diminué par rapport à l'année 2022, certaines entreprises faisant désormais appel à des prestataires extérieurs.

Répartition des matériaux collectés

La répartition des matériaux collectés au moyen des sacs et bacs jaunes en 2023, en sortie du centre de tri, est la suivante :



Depuis l'extension des consignes de tri, des nouvelles matières sont expédiées pour valorisation et/ou rachat. En 2023, les emballages ont été triés et expédiés par 2 centres de tri : Paprec Seiches en début d'année et jusqu'à l'ouverture de Tri Val de Loir(e) en octobre. En 2022, c'était déjà le cas, avec le centre de tri de Coved à Chanceaux près Loches et Paprec Seiches. Cette situation ne permet pas de comparer les écarts de tonnages par matière. Cette comparaison pourra de nouveau être faite lorsque Tri Val de Loir(e) opérera en année pleine et successive.

Acier : boîtes de conserve, aérosols, canettes

Aluminium : boîtes de conserve, aérosols, canettes

Cartons : boîtes en carton et suremballages

ELA (Emballages de Liquides Alimentaires) : briques de lait et de jus de fruits

Plastiques : bouteilles et flacons en plastique en PET clair, PET foncé ou PEHD

Plastiques : barquettes, pots en PE ou PP

GM : papiers et cartons dont l'un des côtés est compris entre 5cm - 15cm.

Flux dév : les pots de yaourts en PS et PET, les barquettes en PET, les bouteilles en PS, PET foncé et opaque

Film PE : films plastiques en PE

La vente des contenants de pré-collecte

Depuis la délibération du Bureau en date du 16 mars 2017, les administrés de l'ensemble du territoire peuvent acheter des bacs roulants et des composteurs à un prix préférentiel.

Le bilan de l'année 2023 est le suivant :

	Nombre de bacs vendus		Nombre de composteurs vendus	Montant des commandes (en €)	Montant de la revente (en €)	Contribution de la Communauté de communes (en €)
	OM ¹	EMB ²				
2023	767	1075	394	89 479,81	63 811,00	25 668,81
2022	1000	1915	343	82 892,00	53 545,00	29 347,00
2021	948	1095	293	86 746,75	50 780,00	35 966,75
2020	878	979	248	84 089,64	45 925,00	38 164,64
2019	636	734	234	47 540,37	33 832,00	13 708,37
2018	1129	906	216	99 114,52	45 151,00	53 963,52
2017	428	364	133	41 328,41	21 677,00	19 651,41
2009 à 2016	2166	2263	1513	222 014,72	126 600,00	95 414,72

¹ Ordures Ménagères

² Emballages

En 2023, les ventes de bacs d'ordures ménagères (OM) ont diminué de 23.3 % et les ventes de bacs jaunes (Emballages) de 14.8 % par rapport à l'année 2022.

Quant à la vente de composteurs, celle-ci a augmenté de 14.8 % par rapport à 2022.

L'ensemble des bacs et des composteurs sont stockés à La Celle-Guérand avant d'être livrés aux 67 communes du territoire par les agents de la Régie. Ainsi, l'utilisateur ayant passé commande est contacté par la mairie de sa commune afin de récupérer son ou ses équipements commandés.

Par ailleurs, lorsque des bacs d'utilisateurs nécessitent une réparation (changement de couvercle, de roues, etc.), ce sont les agents de la Régie qui se rendent au domicile des personnes concernées, sur l'ensemble du territoire. Cette réparation est prise en charge, si et seulement si, il s'agit d'un bac vendu par la collectivité (homologué) et si celui-ci à moins de 5 ans.

Chapitre 4 – La collecte en points d'apport volontaire

Organisation de la collecte en points d'apport volontaire

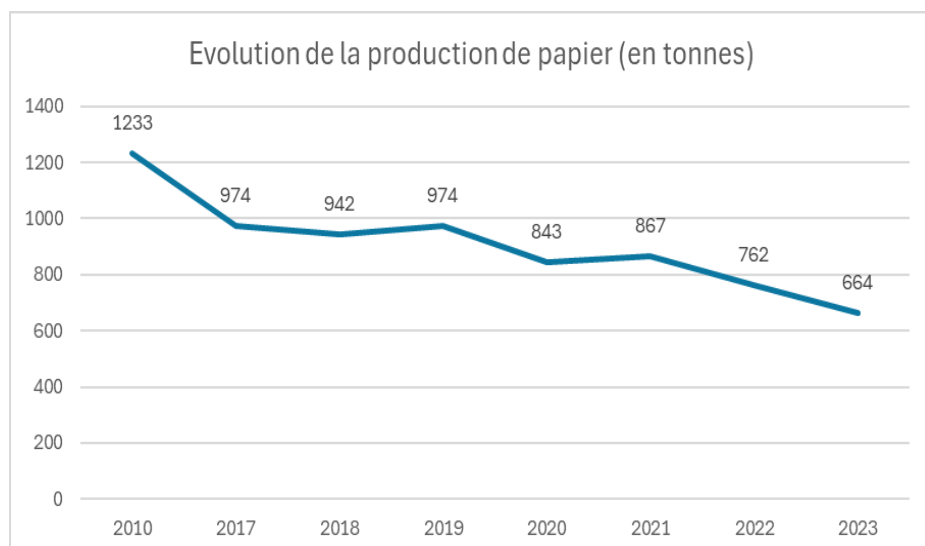
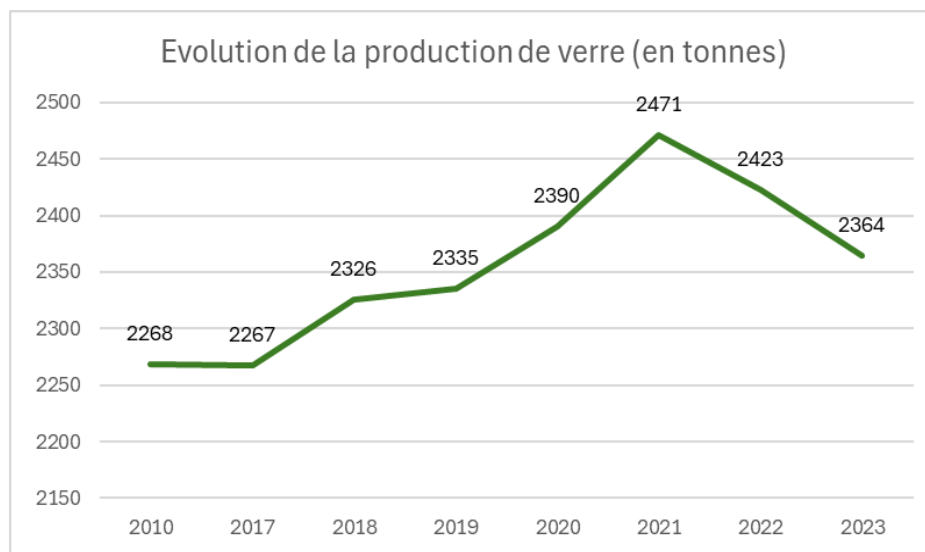
Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'organisation de la collecte des Points d'Apports Volontaires (PAV) est effectuée en régie sur l'ensemble du territoire.

Les PAV sont mis en place pour la collecte du verre et du papier en colonnes de 3 ou 4m³ réparties sur l'ensemble du territoire. Le ramassage s'effectue en CO.5 avec un camion de 26 tonnes équipé d'une grue auxiliaire.

En 2023, le parc de PAV est composé de 236 colonnes à verre et 190 colonnes à papier réparties sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes.

Résultats 2023 des collectes en PAV

La collecte du verre et du papier



LES QUANTITÉS DE DÉCHETS PAR HABITANT EN 2023

Verre

2 364 tonnes contre 2423 en 2022
soit une baisse de 2 % rapport à 2022.

46,3 KG / HABITANT EN 2023

CONTRE 47,4 KG/HABITANT EN 2022

Papiers et journaux

664 tonnes contre 762 en 2022

soit une baisse de 12 %

13,0 KG / HABITANT EN 2023

CONTRE 14 KG/HABITANT EN 2022

CHIFFRES NATIONAUX
TERRITOIRE RURAL -
ADEME 2022

42kg de verre/habitant
15kg de papiers/habitant

Textile

Des conteneurs spécifiques pour la récupération des textiles, linges de maison, chaussures et maroquinerie sont installés sur le territoire. La collecte est effectuée par différents prestataires pour le compte de l'éco-organisme Re_Fashion (anciennement Eco-TLC) en charge du recyclage des textiles.

Nombre de colonnes	Tonnages collectés	Variation par rapport à 2022
36	134.2	-27.4 %

En 2023, les performances de textiles sont de 2,64 kg / habitant. En 2023, à l'échelle nationale re-Fashion annonce avoir collecté 190 400 tonnes soit 2.80 kg/habitant.



Chapitre 5 - La collecte en déchèterie

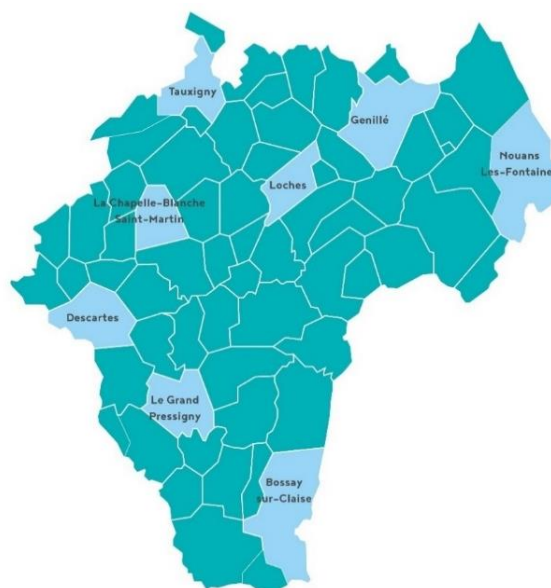
L'organisation des déchèteries

La communauté de communes de Loches Sud Touraine dispose de huit déchèteries réparties sur son territoire.

Elles apportent une solution pour les déchets non collectés en porte à porte et contribuent à l'élimination des dépôts sauvages.

Elles sont gérées en régie sur le haut quai par un ou plusieurs agents.

Loches Sud Touraine a conventionné avec le SMICTOM d'Amboise et la Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut pour permettre l'accès à ses déchèteries pour les habitants des communes de Céré-La-Ronde, Buxeuil, Leugny et Saint Rémy sur Creuse. Il s'agit de conventions payantes (11,50 € / passage en 2023).



Les horaires d'ouvertures

Horaires des déchèteries au 1 ^{er} aout 2022 - Changement au 1^{er} octobre 2023						
Horaires d'hiver : du 1 ^{er} octobre au 31 mars - Horaires d'été : du 1 ^{er} avril au 30 septembre						
Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Bossay-sur-Claise	9h-12h30	14h-17h (18h)	Fermée	14h-17h (18h)	Fermée	14h-17h (18h)
Bossay-sur-Claise	(8h30) 9h-12h	13h-16h30 (17h00)	Fermée	13h-16h30 (17h00)	Fermée	13h-16h30 (17h00)
La Chapelle-Blanche-St-Martin	Fermée	9h-12h30 14h-17h (18h)	Fermée	9h-12h30 14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)
La Chapelle-Blanche-St-Martin	Fermée	(8h30) 9h-12h 13h-16h30 (17h00)	Fermée	(8h30) 9h-12h 13h-16h30 (17h00)	(8h30) 9h-12h 13h-16h30 (17h00)	(8h30) 9h-12h 13h-16h30 (17h00)
Descartes	9h-12h30 14h-17h (18h)	Fermée	9h-12h30 14h-17h (18h)	14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)
Descartes	(8h30) 9h-12h 13h-16h30 (17h00)	(8h30) 9h-12h	(8h30) 9h-12h 13h-16h30 (17h00)	Fermée	(8h30) 9h-12h 13h-16h30 (17h00)	(8h30) 9h-12h 13h-16h30 (17h00)
Genillé	Fermée	9h-12h30	Fermée	9h-12h30	Fermée	14h-17h (18h)
Genillé	Fermée	(8h30) 9h - 12h	Fermée	(8h30) 9h - 12h	Fermée	13h-16h30 (17h00)
Le Grand-Pressigny	14h-17h (18h)	Fermée	9h-12h30 14h-17h (18h)	14h-17h (18h)	Fermée	9h-12h30 14h-17h (18h)
Le Grand-Pressigny	13h-16h30 (17h00)	Fermée	13h-16h30 (17h00)	(8h30) 9h - 12h	Fermée	(8h30) 9h - 12h
Loches	9h-12h30 14h-17h (18h)	14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)
Loches	(8h30) 9h-12h 13h-16h30 (17h00)	13h-16h30 (17h00)	(8h30) 9h-12h 13h-16h30 (17h00)	(8h30) 9h-12h 13h-16h30 (17h00)	(8h30) 9h-12h 13h-16h30 (17h00)	(8h30) 9h-12h 13h-16h30 (17h00)
Nouans-les-Fontaines	Fermée	Fermée	9h-12h30	Fermée	Fermée	9h-12h30
Nouans-les-Fontaines	Fermée	Fermée	(8h30) 9h-12h	Fermée	Fermée	(8h30) 9h-12h
Tauxigny-Saint-Bauld	Fermée	Fermée	9h-12h30 14h-17h (18h)	Fermée	9h-12h30 14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)
Tauxigny-Saint-Bauld	Fermée	Fermée	(8h30) 9h-12h 13h-16h30 (17h00)	Fermée	(8h30) 9h-12h 13h-16h30 (17h00)	(8h30) 9h-12h 13h-16h30 (17h00)

NB : Les usagers ne sont pas acceptés 15 minutes avant la fermeture des déchèteries

Les déchets acceptés

Les déchèteries sont prévues pour accepter uniquement certains types de déchets, recyclables pour la plupart. Tous les déchets seront triés impérativement et déposés par l'utilisateur lui-même dans les contenants respectifs, sous le contrôle de l'agent de la déchèterie.

Les déchets acceptés, dans la limite de 2m³ par jour afin de limiter le remplissage, dans les bennes sont les suivants :

- Bois
- Cartons pliés
- Encombrants
- Mobiliers
- Métaux/ferraille
- Végétaux
- Déchets « plastiques durs »

Les déchets acceptés, dans la limite de 1m³ par jour :

- Gravats

Les déchets acceptés, dans la limite de 4 unités par jour:

- Pneus déjantés de voiture (seulement à Loches, Tauxigny et Descartes)

Les déchets acceptés dans les colonnes sont les suivants :

- Huiles de vidange dans la limite de 20L par jour
- Papiers
- Verres (bouteilles et bocaux sans bouchon ni capsule)
- Vêtements et chaussures (sauf Tauxigny)

Les déchets ménagers spéciaux (DMS), acceptés sont :

- Les huiles de friture dans la limite de 10L par jour (sauf Tauxigny)
- Piles

Les déchets ménagers spéciaux (DMS) dans la limite de 10 unités par jour, acceptés sont :

- Aérosols
- Tubes fluorescents (néons) - Ampoules
- Batteries
- Peintures et solvants
- Produits phytosanitaires
- Tous déchets toxiques

Les déchets d'Équipement Électrique et Électronique appelés DEEE (OU D3E) dans la limite de 10 unités par jour :

- GEM FROID (Gros Electroménager Froid) : réfrigérateur, congélateur, climatiseur, cave à vins, etc.
- GEM (Gros Electroménager) : lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, cuisinière, four, table de cuisson, radiateurs, etc.
- Ecrans : TV, ordinateur, minitel, écrans plats, ordinateurs portables, etc.
- PAM (Petits Appareils en Mélange) : fer à repasser, radio, grille-pain, balance, appareil photo, outillage électrique, jouet électrique, etc. Sauf les lampes et autres luminaires

Autres déchets acceptés en déchèterie en bac ou container :

- Cartouches d'encre (fax, imprimantes ...)
- Lunettes (seulement à Loches, Tauxigny, Genillé et Nouans-les-Fontaines)
- Capsules Nespresso
- Radiographies

Les modalités d'accès

Un nouveau règlement intérieur des déchèteries a été approuvé le 7 décembre 2023 par le Bureau.

Une carte d'accès est attribuée gratuitement à chaque foyer et chaque entreprise qui en fait la demande. Elle permet l'accès aux 8 déchèteries du territoire.

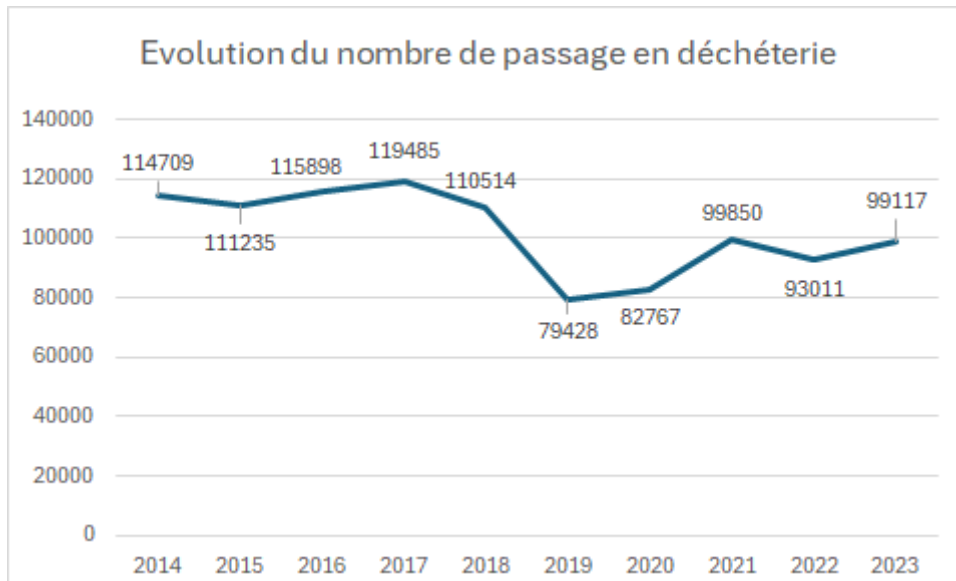
La carte d'accès qui est délivrée aux particuliers est créditée de 25 passages gratuits pour une année civile.

Par ailleurs, les entreprises sont facturées forfaitairement à hauteur de 11,50€ par passage, dans les limites des volumes indiqués dans le règlement.

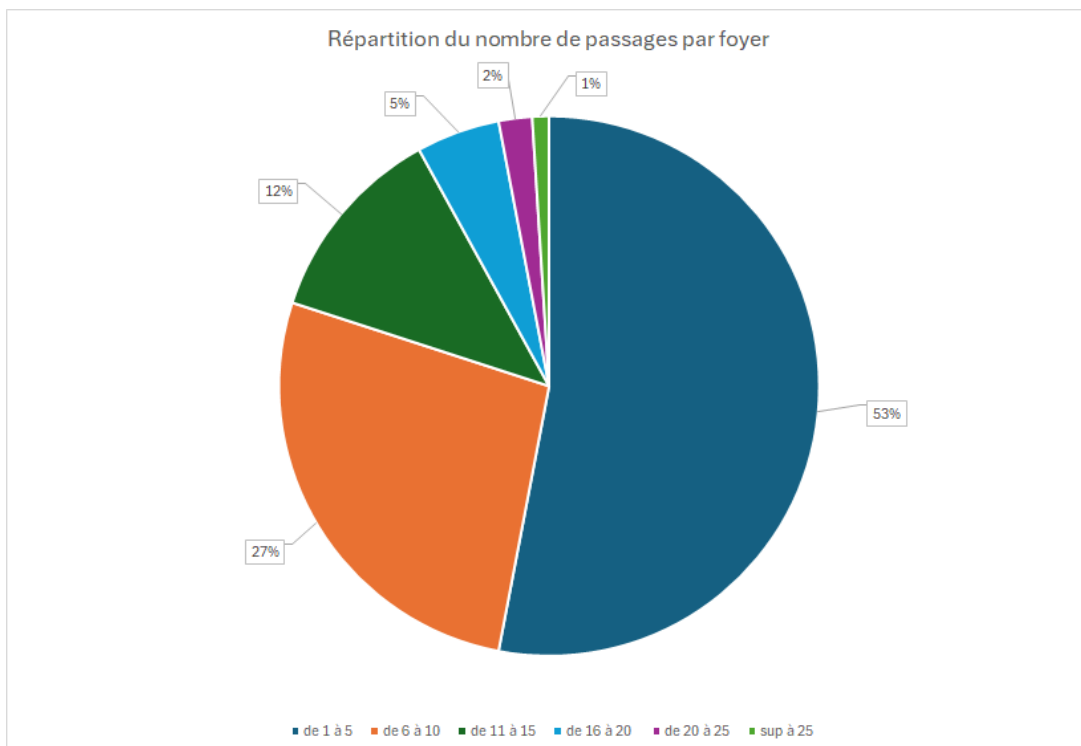
Résultats 2023 des collectes en déchèteries

Fréquentations

En 2023, la fréquentation des déchèteries a augmenté de 6 %.

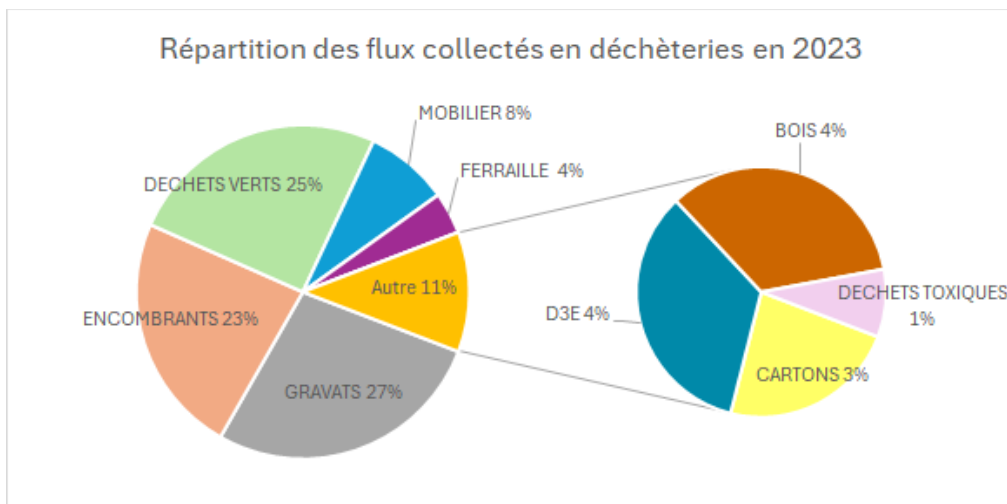
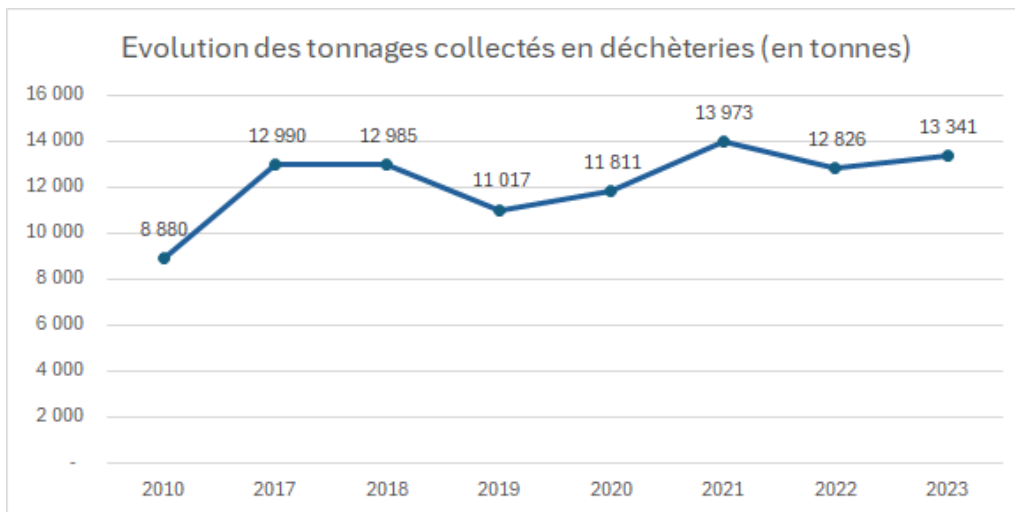


La répartition du nombre de passages par foyer est la suivante :



Évolution des tonnages

Les tonnages collectés en déchèteries ont augmenté de 4% par rapport à 2022.



LES QUANTITÉS DE DÉCHETS PAR HABITANT EN 2023

Déchèteries

13 341 tonnes *contre* 12 826 en 2022

soit une augmentation de 4% par rapport à 2022.

Les trois plus gros apports qui représentent 75 % des matériaux traités sont :

- les gravats (3550 tonnes)
- les déchets verts (3377 tonnes)
- les encombrants (3097 tonnes)

261 KG par habitant

CHIFFRES NATIONAUX
TERRITOIRE RURAL -
ADEME 2022
242 Kg/habitant

La fréquentation et les tonnages sont en augmentation en 2023. Avec notamment, une augmentation de 350 tonnes de déchets verts réceptionnés ce qui explique en partie ces hausses. Cependant, le tout-venant est en baisse de 4%, car les déchets sont de plus en plus triés par les usagers et par les actions des agents de déchèteries qui réorientent vers des filières moins coûteuses et où les déchets seront valorisés. Ainsi les tonnages de mobiliers, plâtre et bois sont en hausse.

Répartition des apports par déchèterie et coûts à la tonne

		Bossay (1)	La Chapelle	Descartes	Genillé	Le Gd- Pressigny	Nouans	Tauxigny	Loches	Total tonnage / Moyenne %
Fréquentation 2023		6 503	11 815	20 309	5 380	6 307	3 115	9 069	36 619	99 117
Comparaison avec la fréquentation en 2022		-5 %	+1 %	+28 %	-1 %	+1 %	+6 %	+4 %	+4 %	+7 %
Déchets verts	Tonnage	214,00	446,00	798,00	134,00	148,00	53,00	338,00	1 246,00	3 377
	Coût en € HT/tonne	24,10	36,61	36,23	87,35	36,23	119,10	80,09	62,95	53,10
Comparaison avec les tonnages 2022		-5 %	+4 %	+26 %	+4 %	+1 %	+21 %	+22 %	+8 %	+11 %
Tout- venant	Tonnage	267,00	560,00	466,00	166,00	210,00	112,00	240,00	1 076,00	3 097
	Coût en €/tonne	174,40	174,61	174,33	244,98	174,39	244,82	244,94	244,87	210,70
Comparaison avec les tonnages 2022		-24 %	-3 %	-2 %	-10 %	+5 %	+6 %	+6 %	-3 %	-4 %
Gravats	Tonnage	261,00	470,00	813,00	116,00	156,00	63,00	290,00	1 380,00	3 550
	Coût en €/tonne	15,26	15,50	15,28	42,90	15,27	57,70	32,40	27	22,97
Comparaison avec les tonnages 2022		+6 %	-18 %	+10 %	+6 %	-3 %	+8 %	+12 %	+6 %	+4 %
Ferraille/ Batteries	Tonnage	55,00	81,00	112,00	33,00	47,00	25,00	36,00	192,00	581
	Recette €/tonne	108,30	107,51	99,55	113,32	104,02	112,63	104,78	115,88	108,85
Comparaison avec les tonnages 2022		-11 %	-6 %	+27 %	-8 %	+10 %	+5 %	-1 %	-6 %	+1 %
Bois	Tonnage		12,9	137,12		87,84	18,32	68,40	229,32	553,90
	Coût en €/tonne		133,32	87,08		131,88	100,41	100,72	100,74	103,04
Comparaison avec les tonnages 2022						-18 %	+13 %	-5 %	-6 %	+10 %
Cartons	Tonnage	31,86	48,94	55,06	24,44	28,74	16,50	37,08	105,82	348,44
	Coût en €/tonne	321,89	251,78	255,41	194,73	279,51	194,78	194,60	194,56	230,89
Comparaison avec les tonnages 2022		+12 %	-11 %	+16 %	+1 %	+3 %	-2 %	+22 %	-4 %	+2 %
DEEE*	Tonnage	48,97	69,70	91,31	27,19	41,11	18,19	35,07	152,80	484,26
	Recette €/tonne	84,07								
Comparaison avec les tonnages 2022		-8 %	-12 %	16 %	-3 %	-2 %	-13 %	-2 %	-7 %	-3 %
Mobilier	Tonnage	54,34	161,46	278,11	51,30		33,18	80,36	378,54	1 037,29
	Recette €/tonne	30,78								
Comparaison avec les tonnages 2022			+1 %	+30 %	+2 %		-2 %	-1 %	-2 %	+12 %
DTQD**	Tonnage	14,34	29,46	37,07	10,41	11,94	9,82	14,87	54,51	182,42
	Coût en €/tonne	418,59	470,38	436,44	760,81	387,24	855,66	383,56	440,19	475,19
Comparaison avec les tonnages 2022		-17 %	-6 %	+39 %	-23 %	-13 %	-1 %	-10 %	-14 %	-4 %

* DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques. Ce sont des appareils électriques qui sont apportés en déchèterie tels que les téléviseurs, les congélateurs, les téléphones, etc.

** DTQD : Déchets Toxiques en Quantité Dispersé. Ce sont des déchets toxiques des ménages tels que les peintures, les filtres à huiles, etc.

(1) Les déchets verts de Bossay-sur-Claise sont stockés sur une plateforme sur le site pour être broyés une fois par an et récupérés par un agriculteur local. L'absence de pont-basculé ne permet pas de connaître le tonnage précis.

Chapitre 6 - Le traitement des déchets

Localisation des unités de traitement

Le traitement des déchets pour la Communauté de communes de Loches Sud Touraine s'articule en 2023 sur plusieurs sites.

Unité de traitement	Gestionnaire du site	Localisation
Installation de stockage de déchets non dangereux (Ordures Ménagères du NORD)	Société SUEZ	Sonzay (37)
Installation de stockage de déchets non dangereux (Ordures Ménagères du SUD)	Société SUEZ	Gournay (36)
Centre de tri (collecte sélective = emballages)	Société PAPREC	Seiches sur le Loir (49)
	À compter de oct/nov: SPL Tri Val de Loire	Parcay-Meslay (37)
Traitement des déchets industriels	Société PROTEC	Nouâtre (37)
Traitement des déchets divers	Société PASCAULT	Descartes (37)
Traitement des déchets verts	Société COMPOGREEN	Descartes (37)
Traitement du verre	Société EVERGLASS	Châteaubernard (16)
Traitement du papier	Société NORSKE SKOG GOLBEY	Golbey (88)
	À compter de oct/nov : SPL Tri Val de Loire	Parcay-Meslay (37)

Nature des traitements

Unité de traitement	Déchets traités	Techniques utilisées
Centre de tri	Emballages ménagers (Emb)	Tri sur tapis roulant + Tri manuel
Installation de stockage de déchets non dangereux	Ordures ménagères (OM) Encombrants, Gravats	Casier de type classe II avec valorisation du biogaz
Traitement des déchets industriels	Déchets ménagers spéciaux	Élimination et valorisation
Traitement des déchets divers	Ferrailles, Batteries	Filière de recyclage
Traitement des déchets verts	Déchets verts des déchèteries	Filière de compostage
Valorisation du verre bouteille	Verre	Filière de recyclage
Valorisation des journaux magazines	Papier	Filière de recyclage

Répartition des tonnages traités (hors déchèteries)

	Enfouissement (OM + DND AE + refus de tri)	Traitement des emballages et cartons des AE	Recyclage du verre	Recyclage du papier
Tonnages traités pour le compte de la collectivité	9 769 t	1 954 t	2 364 t	664 t

Chapitre 7 – Prévention des déchets ménagers et assimilés.

L'année 2023 a été rythmée par l'organisation de nombreuses animations auprès de plusieurs publics sur des thématiques relatives à la gestion et à la prévention des déchets. Au total, ce sont 1346 personnes qui ont été sensibilisées sur les thématiques de la réduction des déchets et de la valorisation des déchets.

- **La sensibilisation sur la thématique des déchets :**

De nombreuses animations et stands ont été menés sur la thématique des déchets en général (explication de ce qu'est un déchet, comment le réduire et bien le trier...) ont eu lieu sur les événements et auprès des structures. Au total, ce sont 283 habitants sensibilisés sur la thématique des déchets.

– **La sensibilisation à l'éco-consommation**

La promotion de l'éco-consommation à travers les tutos et les petites recettes de produits à faire soi-même (ces fiches sont téléchargeables sur le site internet de la Communauté de communes Loches Sud Touraine). L'occasion pour les ambassadeurs du tri et de la prévention de sensibiliser sur la réduction des déchets et sur l'importance d'utiliser des produits bons pour la santé et l'environnement. Ces stands ont été tenus :

- sur les marchés de Betz-Le-Château, Descartes, Le Grand-Pressigny, Ligueil, Loches, Preuilly-sur-Claise et Yzeures-sur-Creuse où 337 personnes ont pu découvrir ou redécouvrir les tutos de la Communauté de communes.
- la base de loisirs de Descartes avec l'organisation de 3 ateliers DIY réunissant un total de 75 participants.

– **La sensibilisation au tri et la réduction/valorisation des biodéchets :**

2023 a été l'année de préparation du déploiement des trois solutions de tri à la source des biodéchets pour la Communauté de communes. L'expérimentation avec Touraine Propre s'étant terminée, la Communauté de communes a fait le choix de garder les sites de compostage installés en 2022 et de les gérer en interne. Pour cela, deux guides composteurs ont été recrutés et formés afin de sensibiliser élus, et habitants à la pratique du compostage.

Toutes les communes ont été visitées par les guides composteurs, afin de sensibiliser 220 élus et de déterminer les lieux d'implantations des nouveaux sites de compostage partagé.

- 1 réunion avec 57 secrétaires de mairie a eu lieu pour les informer des solutions de tri à la source des biodéchets qui seront mis en place courant 2024 pour qu'elle puisse répondre aux différentes questions.
- 2 animations ont été réalisées auprès de 28 jeunes travailleurs.

– **La sensibilisation du jeune public :**

La sensibilisation des producteurs de déchets de demain est l'une des actions du service déchets ménager, au total, ce sont 346 jeunes qui ont été sensibilisés sur la thématique des déchets lors de 3 événements locaux puis directement dans les structures avec des animations spécifiques comme :

- Le tri des déchets (3 ateliers)
- La fabrication du papier recyclé (2 ateliers),
- Le cycle du tri (1 atelier),
- Le compostage (2 ateliers).

– **Communication :**

Des messages de préventions et d'informations ainsi que les actions menées par le service prévention ont été relayés auprès du grand public via :

- Des canaux numériques et le magazine de la collectivité :
 - Le site internet
 - La newsletter « La Quinzaine ! »
 - La page Facebook/Le compte Instagram
 - Les mails aux communes
 - Le journal « en commun »
- Les organes d'information locaux et communaux :
- Bulletins municipaux, panneaux d'affichages lumineux, sites internet, Panneau Pocket (application téléphonique d'alertes locales) et pages Facebook des communes de Loches Sud Touraine

Chapitre 8 - Budgets et coût du service

Les dépenses de fonctionnement

Section de fonctionnement : détail des dépenses	
Libellés	Mandats émis
011 Charges à caractère général	5 888 594,19 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 366 996,88 €
014 Atténuations de produits	0,00 €
022 Dépenses imprévues	0,00 €
023 Virement à la section d'investissement	0,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	389 182,31 €
65 Autres charges de gestions courantes	74 820,62 €
66 Charges financières	6 840,82 €
67 Charges exceptionnelles	11 377,00 €
Total des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2023	7 737 811,82 €

Le montant annuel TTC (en €) des prestations confiées à des entreprises en contrat pour la collecte et le traitement des déchets ménagers se décline de la façon suivante :

PRESTATION/PR ESTATAIRE	COVED/ PAPREC	SUEZ	SPL TRI VAL DE LOIRE	PASCAULT	PROTEC	COMPOGREEN
Collecte des ordures ménagères et des emballages	1 062 654,41					
Transport et tri des emballages	727 087,32		31 460,24			
Transport et traitement des ordures ménagères		1 519 681,72				
Transport et traitement des déchets des déchèteries	672 124,89			408 085,21	92 015,66	69 876,56

En 2023, les dépenses relatives à la pré-collecte sont les suivantes :

- Achat de bacs de collecte pour la revente aux usagers : 65 150,22 € à la société ESE Environnement
- Achat de composteurs pour la revente aux usagers : 24 995,18 € à la société QUADRIA

Liste des contrats et conventions passés par la collectivité

Société	Prestation	Date de fin
COVED SAS	Collecte pour les déchets ménagers en porte à porte	31/12/2024 (mini) ou 2026 (maxi)
SUEZ	Transport et traitement des déchets ménagers OM NORD	31/12/2024
SUEZ	Transport et traitement des déchets ménagers OM SUD	31/12/2025 (mini) ou 2026 (maxi)
COVED SAS	Collecte et traitement pour 4 déchèteries du Nord CCLST	31/12/2022 (mini) ou 2024 (maxi)
PASCAULT SA	Collecte et traitement pour 4 déchèteries du Sud CCLST Collecte et valorisation de la ferraille pour les 8 déchèteries du territoire	31/12/2022 (mini) ou 2024 (maxi)
PROTEC SA	Collecte et traitement des déchets toxiques pour les 8 déchèteries du territoire	31/12/2022 (mini) ou 2024 (maxi)
ALLIAPUR MEGAPNEU	Convention pour le traitement des pneus en déchèteries	Tacite reconduction
CITEO	Contrat pour l'action à la performance, Condition de soutien pour la collecte séparée des déchets ménagers	30/06/2023, avenant de prolongation jusqu'au prochain contrat type attendu en 2024
PAPREC	Reprise des matériaux issus des emballages ménagers collectés en porte à porte	31/12/2023 (puis contrat SPL)
NORSKE SKOG GOLBEY	Reprise du papier issu de la collecte des points d'apports volontaires	31/12/2023 (puis contrat SPL)
VERALLIA	Reprise du verre issu de la collecte des points d'apports volontaires	31/12/2023, avenant de prolongation en attendant contrat type CITEO prévu en 2024
Eco-systèmes	Collecte séparée des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers en déchèterie	31/12/2027
Eco-systèmes	Collecte séparée des lampes et des tubes néons	31/12/2027
EcoDDS	Collecte séparée des déchets diffus spécifiques ménagers	31/12/2027
EcoMaison	Collecte séparée du mobilier usager	31/12/2023 (puis 2024-2029)
Re_fashion	Collecte séparée des Textiles	31/12/2024
Ecologic	Collecte séparée des Articles de Sports et Loisirs	31/12/2027
Cyclevia	Collecte des huiles usagées	31/12/2028
Corepile	Reprise des piles et des accumulateurs	31/12/2024

Les recettes de fonctionnement

Section de fonctionnement : détail des recettes	
Libellés	Titres émis
002 résultat du fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	696 011,26 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 684,00 €
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	672 177,02 €
73 Impôts et taxes	6 783 625,00 €
74 Dotations, subventions et participations	819 279,31 €
75 Autres produits de gestion courante	731,70 €
77 Produits exceptionnels	44 758,06 €
Total des recettes du fonctionnement pour l'exercice 2023	9 026 266,35 €

La revente des matériaux

Nom du repreneur	Matériau et soutien	Titre émis en €	Prix moyen rachat de matière en € par tonne
Emballage en porte à porte			
Coved négoce	Emballage acier	8 015.40	90,00 €
Coved négoce	Emballage aluminium	1 194.48	90,00 €
Coved négoce	Carton d'emballages (5.02)	2 764.56	5,00 €
Coved négoce	Emballages plastiques	31 947,40	82,74 €
Citeo	Soutien aux recyclages des emballages	376 700.00	
Verre et papier			
Saint-Gobain	Verre	56 577.94	23,90 €
Norske	Papier	80 785,94	99,91 €
Citeo	Soutien au recyclage du papier	51 297.22	
Déchèteries			
Pascault	Ferrailles et batteries	63 244,83	100,00 € (Ferrailles) 561,20 € (Batteries)
Coved négoce	Cartons (déchèterie)	1 967,50	5,00 €
Cyclia	Plastiques déchèteries	2 705,55	55,00 €
OCAD3E	Soutien D3E	40 714,52	
EcoDDS	Soutien DMS	4 765,11	
Eco mobiliers	Soutien pour le mobilier	31 935,21	

La section d'investissement

Dépenses d'investissement du budget de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Section d'investissement : détail des dépenses	
Libellés	Mandats émis
020 dépenses imprévues	0,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 684,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	97 797,75 €
20 Immobilisations incorporelles	1 399,34 €
21 Immobilisations corporelles	424 363,92 €
23 Immobilisations en cours	121 144,53 €
Total des dépenses d'investissement pour l'exercice 2023	654 389,54 €

Section d'investissement : détail des recettes	
Libellés	Titres émis
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	572 396,80,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
024 Produits de cessions	0,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	389 182,31 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	74 813,27 €
13 Subventions d'investissements	5 400,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
Total des recettes du fonctionnement pour l'exercice 2023	1 041 792,38 €

Chapitre 9 – Suivis des sites d'enfouissement

Le site de La Celle-Guenand

L'installation de stockage de déchets non dangereux (I.S.D.N.D.), d'une surface d'environ 12 ha, se trouve encadrée sur trois côtés par des champs cultivés et sur le côté ouest par un bois.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le site de La Celle-Guenand ne reçoit plus de mâchefers en provenance de l'usine d'incinération de Saint-benoit-la-Forêt comme prévu par son arrêté.

En 2022, la Communauté de communes Loches Sud Touraine avait lancé une consultation pour faire l'analyse chimique de la grave de mâchefer pour valider sa réutilisation en technique routière. Il en ressort qu'environ 40 000 tonnes sont valorisables et que 5 000 tonnes devront rester dans le casier.

Afin de se mettre en conformité vis à vis de l'arrêté préfectoral du site (hauteur), la Communauté de communes a conclu un marché de valorisation d'une partie de ces mâchefers (environ 20 000 tonnes) incluant également la fermeture du casier (avec de l'argile puis de la terre végétale). Ce marché se déroule sur 2 ans maximum, 2024 et 2025.

Suivi environnemental du site

Les lixiviats sont collectés par 14 puits répartis sur le massif de déchets. Les eaux sont dirigées vers un poste de refoulement qui les achemine jusqu'à la station de traitement.

Le suivi environnemental du site de La Celle-Guenand est effectué par deux structures :

- Suivi de la qualité des eaux souterraines : Société BURGEAP
- Suivi de la station de traitement : SATESE 37

Le fonctionnement de la station est globalement satisfaisant.

La qualité du rejet est bonne. Lors des analyses réalisées en mai et novembre, toutes les normes de rejet sont respectées.

La surface de stockage des déchets s'étend sur environ 4 hectares.

La station collectant les lixiviats, le débit entrant station est très dépendant de la pluviométrie.

Les analyses pour les eaux souterraines se font grâce à deux piézomètres et au bassin d'orage présent sur le site. Le suivi se fait par deux campagnes de prélèvements : une au printemps et une à l'automne.

Le site de Chanceaux-près-Loches

Historique et suivi 2023

De 1973 à 1993, ce site, limitrophe du site actuel de COVED à Chanceaux-près-Loches, était le lieu d'enfouissement des déchets de 36 communes du Lochois. Des travaux de réhabilitation ont été menés de 2003 à 2004. A partir de 2004 et conformément à l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2004, un programme de suivi a été mis en place pour une période minimale de 30 ans.

Les principales charges de dépenses concernent l'entretien des espaces verts, la maintenance électro mécanique, le suivi environnemental et l'assistance technique.

Fonctionnement de la station de traitement

Les lixiviats sont collectés par 5 puits répartis sur le massif de déchets. Les eaux sont dirigées vers un poste de refoulement qui les achemine jusqu'à la station de traitement, à l'entrée du site.

La qualité est conforme aux normes de l'arrêté préfectoral.

La station d'épuration est constituée de 2 lignes de traitement parallèles, composées chacune de 3 bassins : N°1 aération, N°2 décantation et N°3 finitions. L'écoulement est de type gravitaire du bassin N° 1 au N° 2, puis pompage et filtre à sable jusqu'au bassin de finition (N°3).

Enfin, écoulement jusqu'au bassin nord où les eaux sont stockées puis rejetées en milieu naturel pendant la période d'autorisation du 1^{er} novembre au 1^{er} mai.

En complément du bassin des lixiviats, il y a un bassin des eaux pluviales récupérées par ruissellement.

L'arrêté préfectoral a imposé que 3 piézomètres soient installés sur le site.

Dans le cadre du suivi environnemental, 3 types d'analyses sont réalisées 2 fois par an :

- Eaux pluviales,
- Eaux souterraines (prélèvement dans les piézomètres),
- Lixiviats traités.

L'ensemble des résultats des analyses sont conformes aux normes de rejet fixées par arrêté préfectoral et le site n'a pas d'incidence défavorable sur l'environnement.

Le suivi mensuel des ouvrages (postes et station) est effectué par le service assainissement de Loches Sud Touraine.

Chapitre 10 – Projets 2024

Collecte

- Optimisation des tournées
- Poursuite de la suppression des points noirs (marches arrière notamment)
- Certains points de regroupement étant sous dotés de bacs ou bien, les plateformes étant non aménagées, le travail de concert avec les communes continuera en 2024 pour apporter des solutions adaptées
- Livraison d'un nouveau camion benne bicompartimenté (en septembre 2024)

Régie de collecte

- Valorisation des mâchefers et fermeture définitive du casier concerné (2024-2025)
- Modification du quai de transfert pour charger des bennes FMA
- Equipement des bennes de collecte de GPS
- Achat de 2 caissons pour collecte du verre

Déchèteries

- Mise en place de la filière “articles de sport et loisirs” sur les déchèteries de Descartes et Loches
- Réflexion sur la mise en place de la filière REP PMCB (matériaux de construction et bâtiments) sur les déchèteries
- Mise en place d’un système de fermeture grillagé (stockage fûts/contenants DMS) suite à la création de la plateforme béton à la déchèterie de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin
- Renouvellement d’un bungalow pour la déchèterie de Bossay-sur-Claise
- Réaménagement de la déchèterie de Loches : nouvelle signalétique permettant l’ajout d’une benne meuble et mise en place d’une zone de réemploi
- Mise en place de la bennes Eco-maison sur la déchèterie Le Grand-Pressigny
- Déploiement de la filière Jeux et Jouets sur toutes les déchèteries
- Déploiement de la filière Article du peintre pour les déchèteries en convention avec EcoDDS

Prévention des déchets

- Déploiement du tri à la source des biodéchets : passation du marché de collecte et traitement, achat de composteurs individuels et partagés, achat des points d’apport volontaire “biodéchets” sur Loches, Ligueil et Descartes
- Approbation du Plan Départemental de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2024-2030 (en lien avec Touraine Propre)